

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle  
et de Promotion Agricole

57 avenue Charles de Gaulle - BP 83  
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

Site internet : www.formagri38.fr



# BP REA

Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole



## Objectifs de la formation

Le BPREA permet d'acquérir les compétences nécessaires à la :

- > gestion de la production (apiculture, polyculture-élevage)
- > gestion de l'entreprise (économique, finances, création, commercialisation...)

Le BPREA confère la capacité à l'installation et permet l'obtention d'aides spécifiques (DJA,...) pour les personnes de moins de 40 ans.

## Organisation et conditions d'accès à la formation

Au CFPPA/UFA deux voies sont proposées, la formation continue et l'apprentissage, selon votre âge et votre statut.

Les parcours sont individualisés en fonction des acquis professionnels et du niveau de diplôme.



(Calendrier disponible sur le site web)

TAUX RÉUSSITE 2022 : 90,5 %  
RÉUSSITE SUR 3 ANS : 88,7 %

SATISFACTION 2022 : 9/10  
SATISFACTION SUR 3 ANS : 8,3/10

INSERTION des diplômés à 1 an  
> 2021 : 90 %  
> 2020 : 87 %

DURÉE  
> 9 mois

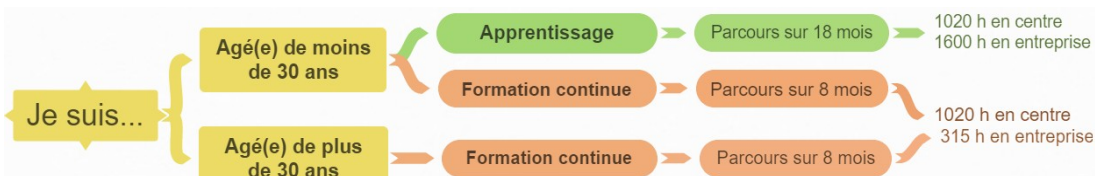
EFFECTIF  
> 15 à 25 personnes

PROCHAINE SESSION  
> Octobre 2023

### DÉLAIS D'ACCÈS

> Minimum 7 jours après obtention  
du financement ou de la signature du  
contrat d'apprentissage

CONTACT  
> myriam.morizur@educagri.fr



### Apprentissage

- > Avoir moins de 30 ans et / ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme.
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale.

L'alternance propose des périodes en entreprise et des périodes en centre

### Formation continue

- > Obtention d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- > Justifier d'une année d'activité professionnelle.
- > Avoir un projet professionnel en agriculture à court ou moyen terme.
- > Avoir confirmé son projet de reconversion professionnelle par une expérience pratique minimale.

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans une exploitation agricole.

## Programme de la formation

Modules de formation	Contenus	Volume Horaire (indicatif)	Parcours Formation continue	Parcours apprentissage
M1	Se situer en tant que professionnel	70h	✓	✓
M2	Piloter le système de production	140h	✓	✓
M3	Conduire le processus de production dans l'agro-système	315h	✓	✓
M4	Assurer la gestion technico-économique	140h	✓	✓
M5	Valoriser les produits	70h	✓	✓
M6 et 7	Ucare 1 et Ucare 2 (selon projet du stagiaire)	140h	✓	✓
M8 et 9	Acquisition de gestes professionnels et stage	315h	✓	
M10 à 13	Suivi et accompagnement, remise à niveau en fonction du positionnement (maths, culture numérique).	70h	✓	✓

## Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

## Conditions d'admission

- > **Contact**er obligatoirement notre établissement.
  - > **Avoir déposé** auprès du CFPPA un dossier de candidature (à télécharger sur notre site web ou à demander toute l'année au cfppa.cote-st-andre@educagri.fr - 04 74 20 44 66) ; votre demande sera enregistrée comme le notifiera l'accusé de réception par retour de mail dans les 5 jours ouvrés.
  - > **Suivre** une réunion d'information collective entre mars et juillet. L'objectif de ce temps est notamment de vous aider à bien choisir votre formation et à appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement.
- Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars.
- > Avoir un projet professionnel à court ou moyen terme.
  - > Avoir une expérience pratique minimum

## Tarifs et conditions financières

### Apprentissage

- > Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : [www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/](http://www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/)
- Statut de salarié durant l'apprentissage.

### Formation continue

- > Entre 10 et 14 euros/heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans les 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, au CPF et PTP (projet de transition professionnelle)...

## Le Diplôme s'obtient :

- > Par validation des unités capitalisables qui correspondent aux modules 1 à 9 inclus. Les UC sont valables 5 années et permettent une validation partielle, une acquisition progressive du diplôme,
- > Les blocs de compétences sont valables à vie et permettent une validation partielle.
- > Les évaluations s'appuient sur des situations de travail.
- > Le BPREA est un diplôme de niveau 4 (niveau baccalauréat), il donne la capacité à l'installation.
- > Ce diplôme peut être également obtenu par la voie de la VAE

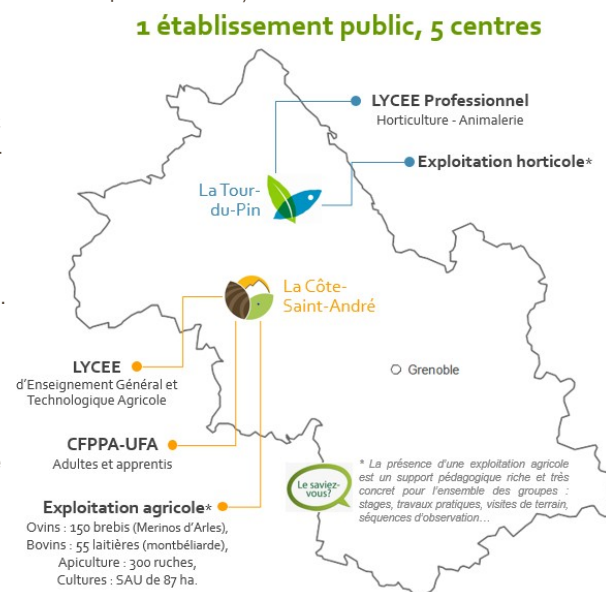
## Débouchés et poursuites d'études

Le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole a pour objectif l'insertion dans le milieu professionnel :

- > Création ou reprise d'entreprise agricole,
- > Salarier en exploitation agricole.

### Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdté Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTSA PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage



- > Le BTSA GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...